



Je soussigné

déclare avoir pris connaissance des conditions générales de l'École Alphalif,
demande l'inscription de l'élève et m'engage à payer les frais d'écologie par mois d'avance.

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Etablissement fréquenté

Classe suivie
durant cette année
(préciser section)

☐

6P

☐

9VP / 9VG

☐

1M

☐

1C / 1E

☐

7P

☐

10VP / 10VG

☐

2M

☐

2C / 2E

☐

8P

☐

11VP / 11VG

☐

3M

☐

3C / 3E

Adresse

Profession

Tél. prof.

Tél. privé

Tél. portable

Email

Comment avez-vous
connu l'École Alphalif?

Vos éventuelles
indications utiles au
professeur

Cours

☐

privé

Branche(s) :

☐

semi-privé

Branche(s) :

Coaching écoliers / Coaching gymnasiens / Cours de certificat 11H / Révisions 7H-8H/ ECR

Veuillez souligner l'appui souhaité et mettre une croix dans les cases qui conviennent :

Heures	Lundi	Mardi	Judi	Vendredi	Heures	Mercredi
16h – 17h	☐	☐	☐	☐	13h – 14h	☐
17h – 18h	☐	☐	☐	☐	14h – 15h	☐
					15h – 16h	☐

Ateliers d'automne pour écoliers (7H-11H)

Du 20 au 24 octobre 2025

☐

de 09 h 00 à 12 h 00

Fr. 450.-/sem.

☐

Français

☐

de 10 h 00 à 12 h 00

Fr. 320.-/sem.

☐

Allemand

☐

Anglais

☐

Maths

Lieu / date

Signature du représentant légal

I. Questions d'ordre général

- 1) **INSCRIPTION** : le nombre de participants étant limité, les inscriptions à un cours doivent parvenir au secrétariat le plus tôt possible. Une inscription tardive ne sera acceptée que dans les cas où des places seraient encore disponibles.
- 2) **ANNULATION DES COURS** : seuls les cours privés ou semi-privés annulés au minimum **24 heures à l'avance** peuvent être annulés ou déplacés. Dans le cas contraire, ils seront facturés.
- 3) **INTERRUPTION DES COURS** : Les cours privés peuvent être interrompus en tout temps et les soutiens scolaires à la fin du mois commencé.
- 4) **CONDITIONS DE PAIEMENT** : le paiement se fait toujours **à l'avance**. Les engagements mensuels sont dus dans leur totalité.
- 5) **ASSURANCES** : aucune assurance ne couvre les participants pendant la durée des cours.

II. Discipline

- 1) Les élèves doivent veiller à **maintenir ordre et propreté** à l'intérieur et aux abords de l'Ecole et **prendre soin du matériel** qui leur est confié. Tout dégât sera facturé.
- 2) Les élèves doivent le **respect** aux professeurs et aux horaires de cours. Toute absence doit être justifiée par téléphone ou par écrit à la direction, une fiche de présence étant tenue.
- 3) **Il est formellement interdit de fumer, de manger, de mâcher du chewing-gum et de consommer des boissons (eau exceptée) dans les salles.**
- 4) Les études se passent dans le **silence**.
- 5) Les élèves sont tenus de se présenter à leur cours avec leur matériel personnel (stylo, papier, machine à calculer, compas, etc.).
- 6) L'élève ne peut quitter l'école qu'après avoir rangé sa place.
- 7) Tout manquement à la discipline peut faire l'objet de sanctions qui sont dans l'ordre croissant : observation, changement de salle, menace de renvoi, renvoi.